



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2018/2019

PROCES-VERBAL N° 13

Réunion du mardi 16 octobre 2018

Président : M.DENIS.

Présents : MM. JEREMIASCH – ORTUNO – LANOIX – LAWSON.

Excusés : MM. VESQUES- MARTIN – GODEFROY.

VILLE DE MONTREUIL

STADE ROBERT LEGROS - NNI 93 048 01 01

M. ORTUNO effectuera le contrôle de l'éclairage le jeudi 25 octobre 2018 à 18h30. La CRTIS demande de matérialiser les 25 points. Les imprimés seront fournis sur place.

VILLE DE SAINT OUEN

GYMNASE PABLO NERUDA - NNI 93 070 99 04

Suite à entretien téléphonique avec M. TILOT, responsable du service des sports, dans le cadre du classement initial du terrain susnommé un rendez-vous a été pris pour le mardi 30 octobre 2018 à 10h00 sur place pour contrôle des installations. Il sera également effectué le contrôle de l'éclairage et la CRTIS demande à la ville de bien vouloir marquer les 15 points de contrôle. Toutes les installations devront être accessibles et le terrain devra être en configuration match futsal (voir avec club).

M. JEREMIASCH apportera les documents de classement.

VILLE D'OTHIS**STADE YANNICK DELPIERRE - NNI 77 349 01 01**

La CRTIS accuse réception d'un courrier de la ville signalant le changement de moquette du terrain susnommé. Ce terrain est classé 6 sye jusqu'au 02/06/2025. La CRTIS demande à la ville de lui envoyer les tests de conformités sportives dès que possible et avant le 31/12/2018. En attendant, elle autorise l'utilisation de ce terrain en compétition officielle.

CLASSEMENT ECLAIRAGE REGIONAL**VILLE DE CERGY-PONTOISE (95)****STADE SALIF KEITA – NNI 95 127 06 01**

Mesures relevées par MM.FEBVAY et PLASSART de la CDTIS 95 le 01 octobre 2018

Total des points : 4558 lux

Eclairage moyen : 182 lux

Facteur d'uniformité : 0,52

Rapport E min/E max : 0,29

Avis pour un classement en niveau EFoot A11.

Le facteur d'uniformité de 0,52 et le rapport d'éclairage de 0,29 sont non conformes au règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives.

La Commission précise que ce classement d'éclairage ne permet pas au club de pouvoir disputer des matches en nocturne pour les compétitions Seniors régionales.

VILLE DE GRIGNY (91)**PARC DES SPORTS – NNI 91 286 02 01**

Mesures relevées par M.LAWSON le 10 octobre 2018

Total des points : 8662 lux

Eclairage moyen : 346 lux

Facteur d'uniformité : 0,79

Rapport E min/E max : 0,51

Avis favorable pour une confirmation en niveau E5.

VILLE DE SARTROUVILLE (78)**STADE NUNGESSER – NNI 78 586 02 01**

Mesures relevées par M.DENIS le 03 octobre 2018

Total des points : 4243 lux

Eclairage moyen : 170 lux

Facteur d'uniformité : 0,85

Rapport E min/E max : 0,71

Avis favorable pour un classement initial en niveau E5.

CLASSEMENT ECLAIRAGE FEDERAL**VILLE DE LE BLANC MESNIL (93)****STADE JEAN BOUIN – NNI 93 007 01 01**

Mesures relevées par M. JEREMIASCH le 10 octobre 2018

Total des points : 10591 lux

Eclairage moyen : 424 lux

Facteur d'uniformité : 0,85

Rapport E min/E max : 0,67

Avis favorable pour une confirmation en niveau E3.

VILLE DE LE PLESSIS-ROBINSON (92)**PARC DES SPORTS DU HAMEAU – NNI 92 060 01 01**

Mesures relevées par M. LANOIX le 01 octobre 2018

Total des points : 6633 lux

Eclairage moyen : 265 lux

Facteur d'uniformité : 0,76

Rapport E min/E max : 0,57

Avis favorable pour une confirmation en niveau E4.

CLASSEMENT TERRAIN

VILLE DE CLAYE SOUILLY (77)

STADE CLEMENT PETIT – NNI 77 118 01 01

Installations visitées par M.MARQUES de la CDTIS de Seine et Marne le 06 octobre 2018
La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour une confirmation de niveau en 5.**

VILLE DE PARIS 13ème

STADE BOUTROUX – NNI 75 113 03 01

Installations visitées par MM. VESQUES et LAWSON le 11 octobre 2018
La C.R.T.I.S. donne une autorisation de jouer en compétitions officielles dans l'attente du dossier de classement à transmettre dans les meilleurs délais.

CLASSEMENT TERRAIN SYE

VILLE DE SARTROUVILLE (78)

STADE NUNGESSER – NNI 78 586 02 01

Installations visitées par M.DENIS le 16 Août 2016 .
La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour un classement initial en niveau 6 SYE** sous réserve de la validation de la C.F.T.I.S. (mesures des qualités sportives et de sécurité du 16 novembre 2016).

DOCUMENTS A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S

VILLE DE CONFLANS SAINTE HONORINE (78)

STADE LEON BIANCOTTO – NNI 78 172 01 01

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S la lettre d'engagement de la municipalité de faire les travaux demandés pour obtenir un niveau de classement du terrain en 4 SYE.

Prochaine réunion : mardi 23 octobre 2018